

La réforme de la tarification SERAFIN-PH

Le projet de réforme, officiellement lancé en novembre 2014, repose sur une démarche de co-construction à laquelle ANDICAT participe activement depuis son lancement.

Le « glissement de la réforme »

Initialement, la réforme visait à *proposer une évolution de l'allocation de ressources simplifiée, plus équitable et objectivée afin de favoriser la fluidité des parcours*¹. Objectif idéologiquement louable mais questionnant pour les ESAT soumis à une convergence tarifaire (tarifs plafonds depuis 2009).

La première phase du projet visait à identifier le « **QUE FINANCE-T-ON** » par la création d'outils : les nomenclatures et les enquêtes de coûts. Etrangement similaires au modèle T2A, ces outils avaient comme dessein la construction d'un langage commun et un modèle de financement plus simple et équitable.

Mais, premier glissement, des scénarii de futurs modèles ont été proposés par l'équipe projet (CNSA-DGCS), où il est question de financer la personne elle-même via un « droit de tirage » dont les modalités restent floues mais, surtout, donnent la possibilité de recours à des prestataires, opérateurs privés. Rapidement, ANDICAT a alerté sur les dérives possibles par le choix de ce scénario mixte « Qui finance-t-on ? ».

Aujourd'hui, il est clair que les nomenclatures ont pour objectif d'être utilisées au niveau « qualitatif » en tant qu'outil de la transformation de l'offre.

Ainsi, SERAFIN-PH prévoit des effets incitatifs financiers à la transformation de l'offre, il s'agit de :

- Majoration : valorisation de la complexité des situations, la notion même de complexité n'ayant pas été définie.
- Financement de l'amélioration continue de la qualité, indicateurs dits maîtrisables par les ESMS, calculés à échéance régulière. Il est difficile à ce jour de comprendre de quoi il s'agit, de mesurer leurs impacts et d'évaluer la masse de travail nécessaire pour les compléter.
- Financements complémentaires : en fonction de spécificités territoriales, soutien aux politiques publiques, projets spécifiques, ... notions qui restent bien floues.
- Ajustements ex-post : modulation de financement en fonction d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs (objectifs CPOM, activités, ...).

SERAFIN-PH devient le bras armé de la réforme inclusive.

ANDICAT œuvre pour favoriser l'inclusion et défend le travail pour tous, notamment au cœur de nos ESAT, ouverts et véritables lieux d'insertion professionnelle ; mais demain quels seront les critères « qualités », le taux d'insertion en milieu ordinaire ? Ces mesures incitatives ne risquent-elles pas d'induire des biais et inciter les bons gestionnaires à choisir leurs travailleurs les plus facilement insérables ?

¹ Réforme de la Tarification – Une réforme tarifaire pour faciliter les parcours des personnes handicapées accompagnées par les services ou accueillies dans les établissements médico-sociaux - mai 2018 - CNSA.

Des tâtonnements qui interrogent

Depuis le Comité Stratégique du 19 novembre 2019, Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées, avait arbitrée en se positionnant sur un modèle « hybride » : une part socle et une part modulable (versées à chaque ESMS) et un « droit de tirage » activé auprès « d'opérateurs » directement par la personne accompagnée.

La feuille de route était claire.

Depuis mars 2020, la crise sanitaire nous heurte tous et les travaux du Groupe Technique National (GTN) se stoppent brutalement jusqu'en juin 2020.

Durant cette première vague, l'équipe projet SERAFIN-PH a poursuivi ses travaux et c'est donc en juin et à la reprise des GTN et des groupes de travail que les premières interrogations arrivent.

- Il semble que le périmètre ait changé, il ne serait plus question d'opérateurs privés ?
- Les Communautés 360 sont identifiées comme des plateformes fondamentales pour la transformation de l'offre mais le lien avec la Réforme SERAFIN n'est pas défini.
- Comment intégrer les capacités de coopérations et d'innovations des acteurs durant la crise et la réforme ?

Le dernier Comité Stratégique du 8 décembre 2020 n'a pas permis d'apporter les éclairages souhaités par les différents acteurs et, malgré ces nombreuses zones d'ombres, voire d'incompréhensions, le calendrier est extrêmement serré.

Un horizon à éclaircir

A l'heure où un premier pré-modèle est en construction pour être expérimenté dès 2021, beaucoup de variables restent effectivement à préciser afin d'évaluer l'impact réel sur nos établissements.

Le droit de tirage devient maintenant un droit personnalisé à prestations ! Ce droit, exercé via les Communautés 360, sera ouvert aux ESMS et aux autres opérateurs privés ...

Quel sera son périmètre ?

Qui pourra l'activer ? Les personnes accompagnées en ESMS, les personnes sans solution, les deux ?

Quelle articulation avec les Communautés 360, l'ensemble des réformes et la création de la 5^{ème} branche de la Sécurité sociale : la branche Autonomie ?

Les acteurs ont besoin de lisibilité et d'une clarification rapide de la part de la Secrétaire d'Etat afin d'éclaircir un horizon devenu brumeux et pouvoir préparer leurs organisations à l'évolution du secteur médico-social car SERAFIN c'est pour 2024, c'est-à-dire demain !

Nathalie GYOMLAI, Vice-Présidente et membre du GTN SERAFIN-PH

Sébastien HONORÉ, Secrétaire général adjoint et membre du GTN SERAFIN-PH



Didier RAMBEAUX
Président

Le 6 janvier 2021